

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 à 12 pages..... 200 F</li> <li>● 16 à 28 pages ..... 600 F</li> <li>● 32 à 44 pages ..... 1000 F</li> <li>● 48 à 60 pages ..... 1500 F</li> <li>● Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● TOGO..... 20 000 F</li> <li>● AFRIQUE..... 28 000 F</li> <li>● HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F</li> <li>● Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 20 000 F</li> <li>● Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li> <li>● Certification du JO ..... 500 F</li> </ul>

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation) .....1

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.*

### REGION MARITIME

Suivant réquisition, n° 230400001-RM déposée le 03/04/2023, Mme YOVO AFI ADODO épouse AMOUZOU, profession : Assistante de Gestion, demeurant et domiciliée à SANGUERA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 08ha 21a 91ca situé à ANDO, connu sous le nom de BEDO, préfecture d'Avé, commune d'Avé1 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AGBONOU, au Sud et à l'Est par la propriété de AGLO JONH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400003-RM déposée le 03/04/2023, M. AGBEKPONOU KOMLAN EDEM, profession : Directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à NON LOIN DE L'EGLISE DES ASSEMBLEES DE DIEU D'AGOE-ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à Aképé, connu sous le nom de Atidjin, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord par la propriété HOUETO, au Sud par la propriété de DZENYO, à l'Est par la propriété de SODJINOUTI et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400004-RM déposée le 03/04/2023, M. HOUETO EMILIEN-ZINSOU, profession Bouchers, poissonniers et assimilés, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 00ca situé à Aképé, connu sous le nom de Atidjin, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord et à l'Est par la propriété SODJINOUTI, au Sud par la propriété de AGBEKPONOU et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400005-RM déposée le 03/04/2023, Mme AKPAKLA ADJOVI, profession : Ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AMADAHOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 80ca situé à NOEPE, connu sous le nom de AGODOME, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des propriétés non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400006-RM déposée le 03/04/2023, M. TAMEKLO KOKU, profession Agriculteurs des cultures de plein champ et maraichères, demeurant et domicilié à WLI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 11a 64ca situé à BOLOU, connu sous le nom de BAPE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord par la propriété de ZOTOGLO, au Sud par la propriété DOGBLA KOSSI, à l'Est par la propriété de KOUWODOR et à l'Ouest par la propriété de ALONYO KODZO Joseph.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400007-RM déposée le 03/04/2023, M. AMOUZOU KOKOUVI, profession Mécaniciens et régleurs de véhicules a moteur, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à LEBE, connu sous le nom de YOGON, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de KPENOUDJA Kénouvi et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400008-RM déposée le 03/04/2023, Mme MISSISSO KOUYA EPSE PARKOO, profession Aides de ménage, demeurant à TSEVIE et domiciliée à VERS EPP WEME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02ha 14a 46ca situé à DAVIE, connu sous le nom de TEKPO DAKLO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de PARKOO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400009-RM déposée le 03/04/2023, Mme ATSU AYAWOVI SEMENYO, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AFLAO SAGBADO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 20ca situé à TSEVIE, connu sous le nom de DAVIEMODJI DEME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité HUMALI- ATILA et à l'Est par une rue non dénommée de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à ATSU AYAWOVI SEMENYO, ATSU AYAWA BRICE MAKAFUI, ATSU AFI OLIVE VENUNYE, et n'est à sa connaissance grevé d'aucun droit ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400010-RM déposée le 03/04/2023, M. ASSEM EKUE, profession Techniciens de matériels informatiques, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca situé à AKEPE, connu sous le nom de ASSIAMAGBLE, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord-Est, au Nord- Ouest et au Sud- Ouest par la propriété GAMADO KOSSI et KUDZO, au Sud- Est par la route AKEPE - MISSION- TOVE de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400011-RM déposée le 03/04/2023, M. AGBLEYM KOKOU, profession Chauffeur de taxis et conducteurs d'automobiles et de camionnettes, demeurant et domicilié à TSEVIE ROND POINT DE L'UNION, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 47ca situé à TSEVIE, connu sous le nom de LILI KOPE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AZIAGBEDE et à l'Ouest par la Route Nationale N° 1 de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400012-RM déposée le 03/04/2023, M. ADANOU KOFFI, profession : Agent d'Assurance, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 29ca situé à DJAGBLE GBAMA-KOPE, connu sous le nom de ALEGBANOU, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Nord- Ouest par la propriété APEDO Kossi, au Sud- Est et au Sud- Ouest par des rues en projet de 14 mètres et de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400013-RM déposée le 03/04/2023, M. LOGOSSOU KOMI MAWULE et Mme ISABELE, profession Missionnaire, demeurant à LOME et domiciliés à DJIDJOLE, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04ha 04a 91ca situé à TOVEGAN, connu sous le nom de AKOUTCHAVE TASROUKPUI, préfecture d'Avé, commune d'Avé1 et borné au Nord par la propriété de Komla AWOSSA, au Sud par la propriété de DANSOU KAYIZA, à l'Est par la propriété de Akoe GUIDIGAN et à l'Ouest par la collectivité KPOVI- DOKOU.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400014-RM déposée le 03/04/2023, M. DOUTI MINGUITOUTE, profession : Employé, demeurant à DAPAONG et domicilié à NASSABLE DAPAONG, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à Mission Tové, connu sous le nom de Gbézétzan, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGNIGLO Dossah et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400015-RM déposée le 03/04/2023, M. DANDONUGBO KOTSIKPA KOSSI, profession Salarié, demeurant et domicilié à AVEPOZO VERS STATION OANDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca situé à KOVIE, connu sous le nom de SEYAGBLETA, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DANYO KOKOU et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400016-RM déposée le 03/04/2023, M. AMESSINOU COMLANVI, profession Profession pour particulier, demeurant à LOME et domicilié à AMANDAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 39ca situé à NOEPE, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord- Est et au Nord- Ouest par la propriété WOGLO, au Sud- Est et au Sud- Ouest par des rues existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400017-RM déposée le 03/04/2023, M. GATIGLO KLOUTSE, profession Staffeur, demeurant à LEGBASSITO et domicilié à MAISON GATIGLO NON LOIN DU MARCHE LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 98ca situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de KONYITO, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AHOVI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400018-RM déposée le 03/04/2023, M. GATIGLO KLOUTSE, profession Staffeur, demeurant à LEGBASSITO et domicilié à MAISON GATIGLO NON LOIN DU MARCHE LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 37a 43ca situé à KOVIE, connu sous le nom de DOMESSIME, préfecture de Zio, commune de Zio4 et borné au Nord- Est par la propriété de la collectivité SEVLO, au Nord-Ouest, au Sud-Ouest et au Sud-Est par des rues non dénommées de 14 mètres et de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400019-RM déposée le 03/04/2023, M. GATIGLO KLOUTSE, profession Staffeur, demeurant à LEGBASSITO et domicilié à MAISON GATIGLO NON LOIN DU MARCHE LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 99ca situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de EHOE DOMESSIME, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord- Est et au Nord-Ouest par la propriété de GBEDIVLO, au Sud par la propriété de GBEDIVLO et au Sud- Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400020-RM déposée le 03/04/2023, M. AKLAMANU-ABOTSI ATSU et Mme APEDO Ami Sitsopé, profession Vendeurs sur les marchés et assimilés, demeurant à LOME et domiciliés à BAGUIDA, majeurs non interdits jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca situé à GBATOPE, connu sous le nom de KPETE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DJILAN KODJO SOFO et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400021-RM déposée le 03/04/2023, M. POUTOULI ABLI, profession Profession juridiques intermédiaires et assimilées, demeurant à LOME et domicilié à AGOE ANOKUI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 32a 88ca situé à BOLOU, connu sous le nom de AGBADOME, préfecture de Zio, commune de Zio4 et borné au Sud par la route Alokoege - Ativeme de 20 m, au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14 mètres chacune et à l'Ouest par la propriété de ATTAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400022-RM déposée le 03/04/2023, M. ABITI EDOH KOKOU, profession Commerçant, demeurant et domicilié à LANKOUVI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 59ca situé à Aképé, connu sous le nom de Adidokpui, préfecture d'Avé, commune d'avé1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité LABA et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400023-RM déposée le 03/04/2023, M. WELBECK KODJO MAWUEMA, profession Vendeurs sur les marches et assimilés, demeurant à LOME et domicilié à GBLINKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 52ca situé à Aképé, connu sous le nom de Aképédo, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété LABA Loumon et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400024-RM déposée le 03/04/2023, M. ABLOU KOUAME DODJI, profession : Diplomate, demeurant à LOME et domicilié à AGOE-LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05ha 30a 82ca situé à ASSAHOUN, connu sous le nom de ANDO DJEGBA KONDJI, préfecture d'Avé, commune d'avé1 et borné au Nord- Est par la propriété de DJEGBA PAUL, au Nord- Ouest par la propriété de AMATE YOVO, au Sud- Est par la propriété de ADAWOU EDOH et au Sud- Ouest par la propriété de SOBUKOU AMIE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400025-RM déposée le 04/04/2023, M. DJERI WAKE ADJA, profession : Retraité, demeurant à AGOE ASSIYEYE et domicilié à AGOE ANONKOUI, A COTE DU BAR LE ROBINET, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 08ca situé à TSEVIE DAVIE, connu sous le nom de Didovi, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est par la propriété de la collectivité SOUKA, au Sud- Est et Sud- Ouest par respectivement par des rues de 18 et 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400026-RM déposée le 04/04/2023, M. OUREYA-MOLLA TCHA, profession : Logisticien, demeurant et domicilié à AGOE DEMAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à APESITO, connu sous le nom de AGOVEME, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ANTOINE COMLAN ANANI TOFIO et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400027-RM déposée le 04/04/2023, M. AMOUZOU NYATEPE M, profession Techniciens comptables, demeurant et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de KPALA, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord-Est par une rue de 14 m, au Nord-Ouest et au Sud par la propriété de TAMEKLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400028-RM déposée le 04/04/2023, Mme AMEGA AKUVI, profession : Ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de KPALA, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KAMASSAN et au Nord par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400029-RM déposée le 04/04/2023, M. MAMBAFEI ESSOKILINA, profession Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ZONE PORTUAIRE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à NOEPE, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord- Est et au Nord-Ouest par la propriété ALOGNO TOKPO K., au Sud- Est par une rue non dénommée de 14 m et au Sud- Ouest par la propriété de ALOGNO TOKPO K.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400030-RM déposée le 04/04/2023, M. ABLY MALANKIYE-HEWA, profession Etudiants, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN RAMCO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à DALAVE, connu sous le nom de DEMGBE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AMOUZOU et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400031-RM déposée le 04/04/2023, M. DJADJA-AVONYO KOUASSI S, profession Médecins, demeurant à AGOE CACAVELI et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 43a 99ca situé à DALAVE, connu sous le nom de AVAN, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et au Sud par la propriété de KEKE KOSSI SIMON. Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400032-RM déposée le 04/04/2023, Mme MATHEY-ADELY VIGNON YOELEVI, profession Tailleurs, couturiers et chapeliers, demeurant à LOME et domiciliée à BE CHATEAU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 98a 76ca situé à DALAVE, connu sous le nom de ADJOGUIDJI Ayéto, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ANAGBLAN Kodjo, au Sud par la propriété de AKLAMANO et à l'Est par la propriété de ATTIOGBE Kayi Hoto.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400033-RM déposée le 04/04/2023, M. EDAH YAOVI SEVERIN, profession Vendeurs sur les marches et assimilés, demeurant à LOME et domicilié à AGOE SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 31ca situé à NOEPE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord- Est par une rue de 14 mètres, au Nord- Ouest par la Route Kovié- Noepe de 70 mètres, au Sud- Est par la propriété GBEDIVLO et au Sud- Ouest par la propriété de la collectivité LANYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400034-RM déposée le 04/04/2023, Mme SIKASSE SIFI ABIDE, profession Techniciens du génie civil, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE LOGOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 09ca situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de KPALA TEFIA, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord-Est par une rue non dénommée de 14 m, au Nord-Ouest, au Sud-Est et Sud-Ouest par la propriété de AHIANOR Yao Mawuli.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400035-RM déposée le 04/04/2023, M. ADABRA KOKOU-MESSAN, profession pour particulier, demeurant à LOME et domicilié à MAISON N°174 BE KPOTA COLAS, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca situé à ABOBO, connu sous le nom de Nyamadzi, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est, au Sud- Est et au Sud- Ouest par la propriété de ZIKPIKPO, au Nord-Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400036-RM déposée le 05/04/2023, M. MAMA ABDU-FARID, profession Sans profession, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE VERS LE STADE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 94ca situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de Moe Kope Tota, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 20 et de 18 m, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité ZAVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400037-RM déposée le 05/04/2023, Mme MAMA CHIMAOU, profession pour particulier, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE-NYIVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de MOE KOPE TOTA, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité ZAVON et à l'Ouest par une rue de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400038-RM déposée le 05/04/2023, Mme AMEGANVI LUCIE ESMIRADA SALOMONE, profession : Commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE-CACAVELI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca situé à WLI, connu sous le nom de KOUVE , préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de ADJIGBLI Yawo et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400039-RM déposée le 05/04/2023, Mme DE SOUZA AWO NUTIFABA, profession Professions administratives intermédiaires et assimilées, demeurant à LOME et domiciliée à NOUKAFOU NORD-EST DE TOYOTA BAR, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca situé à DALAVE, connu sous le nom de ADJOGUIDJI KOPE TSAPOUUIIME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Sud- Est par la propriété de la collectivité AYASSOU, au Nord- Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400040-RM déposée le 05/04/2023, Mme DOTSE AMA EYAKO, profession Vendeurs sur les marches et assimilés, demeurant à LOME et domiciliée à BE KPOTA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca situé à KOVIE, connu sous le nom de DZEMEKE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord par une rue de 14 mètres, au Sud par l'emprise de la ligne de haute tension Ghana- Davié de 52 mètres, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBOFA Komla.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400041-RM déposée le 05/04/2023, Mme DOTSE AMA EYAKO, profession Vendeurs sur les marches et assimilés, demeurant à LOME et domiciliée à BE KPOTA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à KOVIE, connu sous le nom de DZEMEKE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBOFA Komlan et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400042-RM déposée le 05/04/2023, Mme. AGBOMSON MAWUSSE SESSE EPSE D'ALMEIDA, profession : Commerçante, demeurant à BROTHERHOME et domicilié à Non loin de la Cms Sainte BAKHITA, Fréau Jardin - BP 13485, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 19ha 01a 81ca situé à KEVE TOVEGAN, connu sous le nom de AVERIRO, préfecture d'Avé, commune d'avé1 et borné au Nord par les propriétés DJIKPO et AMEGADZIE KOKOU NYAGBLODJRO, au Sud-Est par les propriétés DAGADOU et AFAYIBO et à l'Ouest par l'emprise de la rivière AVERIRO de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400043-RM déposée le 06/04/2023, M. KPANDJAR GATUKA, profession Personnel du culte, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 16ca situé à Mission Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ADOSSI, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Est par la collectivité GBEMAPOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400044-RM déposée le 06/04/2023, M. KEZIE BADIBALAKI, profession Enseignant, demeurant et domicilié à AGBELOUVE AMANGOTIGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 15ca situé à AGBELOUVE, connu sous le nom de AGADZAVE, préfecture de Zio, commune de Zio3 et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14 mètres chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGOSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400045-RM déposée le 06/04/2023, M. DOSSOU YAO NOGNINOU, profession : Délégué Médical, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 56ca situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de AFESSITO-AVENYAKE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AGBOTROU MESSAN, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400046-RM déposée le 06/04/2023, M. SANTY-ATEYABA KOUKOMMABA ASSOLIME, profession : Fonctionnaire International, demeurant à LOME et domicilié à AGOE CACAVELI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 45ca situé à TSEVIE DAVIEMODJI, connu sous le nom de DEME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord-Est par la propriété de SRAKOU, au Nord-Ouest par la propriété de MEDJAKA, au Sud-Est par une rue non dénommée de 20 m et au Sud-Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400047-RM déposée le 06/04/2023, M. DOSSOU YAO NOGNINOU, profession : Délégué Médical, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 56ca situé à AFAGNAN, connu sous le nom de DEVE-DZOGBE, préfecture de Bas-Mono, commune de Bas-mono1 et borné au Nord par la propriété de KUISSODE, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par la propriété de ADOLEHOUM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400048-RM déposée le 06/04/2023, M. HEEKPO SEMANOU KOFFI MIHEAYE, profession Chauffeur de taxis et conducteurs d'automobiles et de camionnettes, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 95ca situé à DJAGBLE, connu sous le nom de KPOTAAPEDOME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AGOGNO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400049-RM déposée le 06/04/2023, M. APENOU KOKOU GBENYEHOE, profession Maçon, constructions en béton armé et assimilés, demeurant à LOME et domicilié à AGOE LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 25ca situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de APESSITO GBEZETSAN, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZIABLE KOMLAN et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400050-RM déposée le 06/04/2023, M. ABI TAGBA, profession : Cadre de Banque, demeurant à AVEDJI et domicilié à NON LOIN DE L'EGLISE CATHOLIQUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca situé à DALAVE, connu sous le nom de ADOVE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et au Sud par des rues existantes de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de MONKPLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400051-RM déposée le 06/04/2023, M. FOLY-BAZE KAMAL, profession Etudiants, demeurant et domicilié à ADETICOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 52ca situé à DALAVE, connu sous le nom de ATCHANGBOWOE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est par la réquisition 54595, au Nord-Ouest et au Sud par la propriété de la collectivité BEWOU. Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400052-RM déposée le 06/04/2023, M. BAKONDI ABALO AFFOH, profession Etudiant, demeurant et domicilié à DAVIE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 96ca situé à DAVIE, connu sous le nom de DEME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Est par la propriété de la collectivité GBLOLO, au Sud et à l'Ouest par respectivement des rues de 20 m et de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400053-RM déposée le 06/04/2023, M. HOUNTONDI MARCUS DIEU-DONNE, profession Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 61ca situé à DAVIE, connu sous le nom de TEKPO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Sud- Est par des rues de 14 mètres chacune et au Nord- Ouest par la propriété de WOGLO KOUUMA GILBERT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400054-RM déposée le 06/04/2023, Mme. AGORO RABIETOU, profession : Etudiante, demeurant et domiciliée en FRANCE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de KPALA ANYIGBE, préfecture de Zio, commune de Zio4 et borné au Nord- Est par une rue non dénommée de 14 mètres, au Nord- Ouest et au Sud- Ouest et au Sud- Est par la propriété de la collectivité SENYO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400055-RM déposée le 06/04/2023, Mme BAMEZON ADAKOU, profession Sans profession, demeurant et domiciliée en FRANCE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 00ca situé à KOVIE, connu sous le nom de ABLOTSI ADEDZE- KOPE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord- Est et au Sud- Ouest par la propriété de ADEDZE, au Nord- Ouest et au Sud- Est par des rues de 16 et 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400056-RM déposée le 06/04/2023, Mme. DOSSOU AMIVI EPSE GBELEOU, profession Vendeurs sur les marches et assimilés, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE LOGOPE NON LOIN DU MARCHE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 90ca situé à DALAVE, connu sous le nom de DEME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la Route Adétikope de 30 m, à l'Est par la Route YOBO DE 30 m et à l'Ouest par la propriété GBADJI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400057-RM déposée le 06/04/2023, M. KPOEDZOU KOKOU SERGE, profession : Auditeur interne, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN NOVISSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca situé à WLI, connu sous le nom de AMAMEME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Ouest, au Sud- Ouest et au Sud- Est par la propriété de KLOGO, au Nord- Est par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400058-RM déposée le 06/04/2023, M. SEDJRO KOSSI, profession : Directeur de Société, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 98ca situé à DAVIE, connu sous le nom de DAVIE TEKPO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 20 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété de SOGAN Kodjo et AGBEDAM Kokou Agbessi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400059-RM déposée le 06/04/2023, M. SEDJRO KOSSI, profession : Directeur de Société, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 16ca situé à AKEPE ZANGUERA, connu sous le nom de ADJOTI, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété TOBOLIBOE Yao, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400060-RM déposée le 06/04/2023, M. KOUMAKO OLIVIER AYA OVI D., profession : Entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN DOUMASSESE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 22a 83ca situé à GBATOPE, connu sous le nom de KOLO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue de 14 mètres, au Sud par la propriété de KUMAKO et une rue de 16 m, à l'Est par la propriété de KUMAKO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400061-RM déposée le 06/04/2023, Mme GUEBA HIDAHOMA, profession Sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZTRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à DALAVE, connu sous le nom de LITSI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Sud- Est par la propriété de ATSOU, au Nord- Ouest par la propriété de MEREZA et au Sud- Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400062-RM déposée le 06/04/2023, Mme GUEBA HIDAHOMA, profession Sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZTRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 00a 01ca situé à BOLOU, connu sous le nom de KOLO HLIBOE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGBOVI et à l'Est par la propriété de FADAVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400063-RM déposée le 06/04/2023, M. LEMOU ESSOGNIM, profession : Sans Professions, demeurant à LOME et domicilié à AGOE ATSANVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à DALAVE, connu sous le nom de AGBODOME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est, au Sud- Est et au Sud- Ouest par la propriété de AGBO EDOH, au Nord- Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400064-RM déposée le 06/04/2023, Mme GNAKOU BADIBAWISSOU, profession : Retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 05ca situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de WULE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété NOUGLO et à l'Est par l'Axe de la Route Agoènyivé - Mission- Tové de 70 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400065-RM déposée le 06/04/2023, Mme NADJIR LIZA KOBOYO, profession Médecins, demeurant à LOME et domiciliée à AHONKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 02ca situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de WULE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord et au Sud par la propriété de NOUGLO, à l'Est par l'axe de la Route Agoènyivé - Mission- Tové de 70 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400066-RM déposée le 06/04/2023, Mme MANAKOU CLARICE, profession : Ménagère, demeurant et domiciliée à TSEVIE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 25a 23ca situé à DALAVE, connu sous le nom de SEWOEVE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété de KOLIKO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400067-RM déposée le 06/04/2023, Mme ASSIGBOLOH K CHRISTINE, profession Sage-femme, demeurant à LOME et domiciliée à ANOKUI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 91ca situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de ANYIGBE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord- Est et au Sud- Ouest par des rues non dénommées de 14 m, au Sud- Est et au Sud- Ouest par la propriété de SOWU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400068-RM déposée le 06/04/2023, M. KADANSAOU PINA-PAWAYI, profession Médecins, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME VERS IPG, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca situé à DAVIE ASSOME, connu sous le nom de AKPAME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMENYAGLO Mensah et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400069-RM déposée le 06/04/2023, M. SOUKA KOKOU, profession Maçon, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 30a 09ca situé à VOGAN, connu sous le nom de KOSSIDAME, préfecture de Vo, commune de Vo1 et borné au Nord par propriété de KOFFA, au Sud et à l'Est par des rues en projet de 10 m et de 20 mètres et à l'Ouest par la propriété de SOUKA TOGBEVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400070-RM déposée le 06/04/2023, M. KLOUTSE ELOM YAO, profession Techniciens comptables, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 14ca situé à DJAGBLE, connu sous le nom de APOUKEDJI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ATTO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400071-RM déposée le 06/04/2023, M. TOSSOU KANGNI MAWUSSE, profession Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ADAKPAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca situé à ABOBO, connu sous le nom de NYAMADZI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est, au Nord-Ouest et au Sud- Ouest par la propriété ZIKPIKPO et au Sud- Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400072-RM déposée le 06/04/2023, M. AVOSSE KOMIVI, profession Tailleurs, couturiers et chapeliers, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 12ca situé à AVETA, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Sud- Ouest par la propriété de SEMEKONON, au Nord- Ouest par la Route nationale Lomé-Vogan de 50 m et au Sud- Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400073-RM déposée le 06/04/2023, M. NONDOOU NANESSO, profession Electriciens du bâtiment et assimilés, demeurant à LOME et domicilié à ZOPOMAHE VERS L'EPP, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 30ca situé à KOVIE, connu sous le nom de ANANISIME TEDO, préfecture de Zio, commune de Zio4 et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune, à l'Ouest par la propriété de la collectivité KALEKOU et au Sud par la propriété de TATA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500090-RM déposée le 05/05/2023, M. AMEGNRAN KOKOU EDEM, profession Gérant d'Hôtel, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN VERS LE LYCEE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 24ca situé à DJAGBLE, connu sous le nom de AGODOME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue de 20 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de BADAHLIN KOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500091-RM déposée le 05/05/2023, M. TAFFAME YAO EYRAM JOSEPH, Comptable-Gestionnaire, demeurant et domicilié à TOSTI DAMA DRAMANI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de TOTA3, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AWUI KOAMI et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500092-RM déposée le 05/05/2023, M. AGBOVON KOKOU ESIWONAM, profession employé de bureau, demeurant à LOME et domicilié à coté de la clinique bien être (awatame), majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 02a 99ca situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de KPALA, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de KPOFON Afiwa et KPOGO Koffi et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500093-RM déposée le 05/05/2023, M. ANAGONOU KOFFI GABRIEL, profession Chauffeur de taxis et conducteur d'automobiles et de camionnettes, demeurant à LOME et domicilié à KODJOVIAKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 05a 82ca situé à AKEPE AKEPEDO, connu sous le nom de AGBLEGBADJI, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de EHLI Koffi et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500094-RM déposée le 05/05/2023, M. TCHALIMKPEDI ESSOYOMEWE B, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à Adétikopé Kpotavé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 02a 84ca situé à KPOME, connu sous le nom de TROKPUI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue de 14 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADJOGUIDJI TROUGBEDJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500095-RM déposée le 05/05/2023, M. TCHALIMKPEDI ESSOYOMEWE B, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à Adétikopé Kpotavé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 80ca situé à KPOME, connu sous le nom de TROKPUI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue de 14 mètres, au Sud par une rue de 16 m et à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADJOGUIDJI Trougbedji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500096-RM déposée le 05/05/2023, M. TCHALIMKPEDI ESSOYOMEWE B, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à Adétikopé Kpotavé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca situé à KPOME TONSI, connu sous le nom de TROKPUI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété ADJOGUIDJI TRONGBEDJI et à l'Ouest par une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500097-RM déposée le 05/05/2023, M. TCHALIMKPEDI ESSOYOMEWE B, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à Adétikopé Kpotavé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca situé à KPOME, connu sous le nom de TONSI TRONKPUI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m et de 12 m et au Sud et à l'Ouest par la propriété de ADJOGUIDJI TRONGBEDJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500098-RM déposée le 05/05/2023, M. TCHALAOU FARIDOU, profession Ingénieur agronome, demeurant à LOME et domicilié à AGOE-NYIVE MINAMADOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 09ca situé à DALAVE, connu sous le nom de ALOKPO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Nord- Ouest par la propriété de la collectivité TETEKPO, au Sud- Est par une rue de 16 m et au Sud- Ouest par la propriété de la collectivité TETEKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500099-RM déposée le 05/05/2023, Mme TCHALAOU AWOULATOU, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE-NYIVE MINAMADOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 01a 48ca situé à DALAVE, connu sous le nom de LITSI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Sud- Ouest par la propriété de AMAGLO, au Nord- Ouest par une rue de 12 mètres et au Sud- Est par la propriété AMAGLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500100-RM déposée le 05/05/2023, M. TCHALAOU SADATE, profession Etudiant, demeurant à LOME et domicilié à AGOENYIVE MINAMADOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 09ca situé à DALAVE, connu sous le nom de ALOKPO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et l'Est par la propriété de la collectivité TETEKPO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500101-RM déposée le 05/05/2023, M. TCHALAOU SADATE, profession Etudiant, demeurant à LOME et domicilié à AGOENYIVE MINAMADOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 02ca situé à DALAVE, connu sous le nom de ALOKPO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité TETEKPO et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500102-RM déposée le 05/05/2023, M. KONDO KPEKPASSE ABDOUL-RAZAK, profession Sans profession Etudiant, demeurant à LOME et domicilié à AGOENYIVE MINAMADOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 06ca situé à DALAVE, connu sous le nom de ALOKPO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité TETEKPO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500103-RM déposée le 05/05/2023, Mme ANATE ZENABOU EPSE ALAWOE, profession Commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 71ca situé à NOEPE, connu sous le nom de AZAMALOGO, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord-Est et au Sud-Est par la propriété AZIAVI et au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500104-RM déposée le 05/05/2023, M. YOME YENDOUBOI, profession Chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à AGOE TOGGLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04ha 04a 81ca situé à GAME SEVA, connu sous le nom de TOTSI, préfecture de Zio, commune de Zio3 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BAKPO et au Sud par la propriété de BAKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500105-RM déposée le 05/05/2023, M. GALESSODZI AHONSU, profession , demeurant à TSEVIE et domicilié à ADIAKPO , majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12ha 04a 26ca situé à GBATOPE, connu sous le nom de HAVE Atamatikoe, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord-Ouest par la propriété ATSON, au Sud-Ouest par la propriété SOSSOU WOSSEKOU, à l'Est par la propriété de ASSIMADI AFADINA et au Sud-Est par la propriété de ADJOR GUEDE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500106-RM déposée le 05/05/2023, Mme MENSAH-AYEWUADAN TELE CLAIRE, profession Vendeurs sur les marchés et assimilés, demeurant à et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 84ca situé à AKEPE, connu sous le nom de ATTIDJIN, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord- Est et au Nord- Ouest par par la propriété TENGUEY Aziakpo Kossi, au Sud- Est par par une passage de 06 mètres et au Sud- Ouest par par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500107-RM déposée le 05/05/2023, Mme MENSAH-AYEWUADAN TELE CLAIRE, profession : Revendeuse, demeurant à et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 11a 90ca situé à AKEPE, connu sous le nom de ATTIDJIN, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par par la propriété de TENGUEY Aziakpo Kossi et au Sud par par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500108-RM déposée le 05/05/2023, M. AVISSE MIDODJI, profession Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à KPOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 62ca situé à TSEVIE, connu sous le nom de DAVIEMODJI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue de 20 mètres, au Sud par la propriété de ATILA, à l'Est par la propriété de SONOKPON C.DZIFA et à l'Ouest par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500109-RM déposée le 05/05/2023, Mme AMENYO KAFUE AFI EPSE TENOU, profession Cadre de Banque, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN TAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 39ca situé à KEVE, connu sous le nom de BADJAMONDJI, préfecture d'Avé, commune d'avé1 et borné au Nord- Est et au Nord- Ouest par des rues de 12 mètres et de 20 m, au Sud- Est par la propriété de TENOU KOSSI et au Sud- Ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500110-RM déposée le 05/05/2023, Mme BEBESSIKI TENE NICOLE EPSE BALE, profession Employée de Société, demeurant au Sénégal et domiciliée à Dakar, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 42a 39ca situé à KEVE, connu sous le nom de BADJAMONDJI, préfecture d'Avé, commune d'avé1 et borné au Nord-Est par la voie ferrée Kpalimé-Lomé de 50 mètres, au Nord-Ouest par une rue non dénommée de 14 m et au Sud-Est et Sud-Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500111-RM déposée le 05/05/2023, M. TENOU KOSSI, profession Cadre de Banque, demeurant à LOME et domicilié à Nukafu, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 84a 72ca situé à KEVE, connu sous le nom de BADJAMONDJI, préfecture d'Avé, commune d'avé1 et détaillé comme suit : PARCELLE A au Nord-Est et au Sud-Ouest par des rues non dénommées de 12 mètres chacune, au Sud-Est par une rue non dénommée de 14 m et au Nord-Ouest par une parcelle non dénommée, PARCELLE B au Nord-Est par une rue non dénommée de 12 m, au Sud-Est et Sud-Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune et au Nord-Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500112-RM déposée le 05/05/2023, M. BALE ESSO-HOUNA, profession Juriste, demeurant au Sénégal et domicilié à Dakar, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 82a 86ca situé à KEVE, connu sous le nom de BADJAMONDJI, préfecture d'Avé, commune d'avé1 et borné au Nord-Est par la voie ferrée Kpalimé-Lomé de 50 mètres, au Nord-Ouest par une rue non dénommée de 20 m, au Sud-Est par une rue non dénommée de 14 m et au Sud-Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500113-RM déposée le 05/05/2023, Mme D'ALMEIDA GERDAH BORGIA L, profession Cadre comptable, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN CEBEVITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 53a 96ca situé à KEVE, connu sous le nom de BADJAMONDJI, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord- EST par la propriété de la collectivité ATIAMON, au Nord- Ouest et au Sud- Ouest par des rues de 14 m chacune et au Sud- Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500114-RM déposée le 05/05/2023, M. AZOUMARO TCHAA, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à VAKPOSSITO CARREFOUR FISH, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité AMERICAINE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 13a 04ca situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de KPALA , préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord- Est et au Nord-Ouest par la propriété de ADZOGUENOU KOMI, au Sud- Est par la propriété de ADZOGUENOU KOMI et au Sud- Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500115-RM déposée le 05/05/2023, Mme NOMAGNO AKOUVI, profession Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca situé à DAVIE AGOUDAVI KOPE, connu sous le nom de ADJOVE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KLOMEGAN et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500116-RM déposée le 05/05/2023, M. AHLINVI QUAM SITOU, profession Employé de Banque, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de KPALA, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord- Est par une rue de 14 mètres, au Nord- Ouest et au Sud- Ouest par la propriété de ADZOGUENOU KOMI et au Sud- Ouest par la propriété de ADZOGUENOU KOMI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500117-RM déposée le 05/05/2023, Mme AYIGAH AKOUVI, profession Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 57ca situé à DAVIE AGOUDAVI KOPE, connu sous le nom de XANTROLOE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et au Sud par la propriété de DOGBLA, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par la propriété de AZA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500118-RM déposée le 05/05/2023, M. ATROU AGBALA, profession Déclarant en Douanes, demeurant à LOME et domicilié à SOGBOSSITO VERS EGLISE CATHOLIQUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 05ca situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de AVEGNAKE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500119-RM déposée le 05/05/2023, M. AHAMA KOSI, profession Revendeur, à LOME et domicilié à Bè Kpota, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 37a 10ca situé à TSEVIE, connu sous le nom de Gblainvié Kpetsi, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et au Sud par des rues en projet de 14 chacune, à l'Est par une rue en projet de 30 mètres et à l'Ouest par la propriété de KIRIGI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500120-RM déposée le 05/05/2023, M. AHAMA KOSI, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 73ca situé à TSEVIE, connu sous le nom de Gblainvié Aveletoé, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Est par la propriété GBLOMAKOU, au Sud par une rue en projet de 14 m et à l'Ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500121-RM déposée le 05/05/2023, M. AHAMA KOSI, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à TSEVIE, connu sous le nom de Tsave, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGBOVI Yawo Atsou et à l'Est par une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500122-RM déposée le 05/05/2023, M. AHAMA KOSI, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 59a 97ca situé à TSEVIE, connu sous le nom de Gblainvié Tobe, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et au Sud par des rues en projet de 14 m chacune et à l'Ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500123-RM déposée le 05/05/2023, M. AHAMA KOSI, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 00a 00ca situé à TSEVIE, connu sous le nom de GBLAINVIE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GBLOMAKOU Kodjo et au Sud par la propriété de GBLOMAKOU Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500124-RM déposée le 05/05/2023, M. AHAMA KOSI, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 80a 50ca situé à TSEVIE, connu sous le nom de GBLAINVIE KPETOEME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Est par la propriété TEGBE, au Sud par la propriété DOSSIAN et à l'Ouest par la propriété de KIRIGI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500126-RM déposée le 05/05/2023, M. AGOH KODJO AYEKO et AGOH KOFFI FELIX, profession Directeurs de Sociétés, demeurant en FRANCE et domiciliés à PARIS de passage régulier à Lomé, majeurs non interdit jouissant de leur droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 56a 70ca situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de APESBITO, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord-Est et au Sud-Est par la propriété AWOUDE, au Sud-Ouest par la route Agoè Mission-Tové de 70 m et au Nord-Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient, et n'est à leur connaissance grevé d'aucun droit ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500127-RM déposée le 05/05/2023, Mme AVULETEY BRIGITTE EPSE HODONOU, profession comptable, demeurant en FRANCE et domiciliée à PARIS de passage régulier à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 05a 97ca situé à LEBE, connu sous le nom de ABOLAVE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est par une rue non dénommée de 16 mètres, au Nord- Ouest et au Sud- Ouest par la propriété de la collectivité HOYI BOUAME et au Sud- Est par la propriété de la collectivité HOYI BOUAME.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500129-RM déposée le 05/05/2023, M. TOMEKOWOU KOBLA KEKELI, profession Manutencier, demeurant à LOME et domicilié à AGOE GBONVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 30ca situé à AKPENE, connu sous le nom de ZOGBE TANVEME, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord et à l'Est par la propriété de GUELI, au Sud par une rue de 20 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500130-RM déposée le 05/05/2023, M et Mme. BOLOUVI KOMI et AKUETE ADOUDEVI BIOVA EPSE BOLOUVI, profession Cadre de Banque et Aide Infirmière, demeurant et domiciliés à DJAGBLE, majeurs non interdits jouissant de leur droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 95ca situé à KPOME, connu sous le nom de AVEDJI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par la propriété de la collectivité ALASSEY et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient, et n'est à leur connaissance grevé d'aucun droit ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500131-RM déposée le 05/05/2023, M et Mme. BOLOUVI KOMI et AKUETE ADOUDEVI BIOVA EPSE BOLOUVI, profession Cadre de Banque et Aide Infirmière, demeurant et domiciliés à DJAGBLE, majeurs non interdits jouissant de leur droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 55ca situé à DJAGBLE, connu sous le nom de DEVE ADJIDOGOMEGBLE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Nord- Ouest par la propriété de ADIKA et ADANLETE, au Sud- Est par une rue de 10 mètres et au sud- Ouest par la propriété ADIKA et ADANLETE.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient, et n'est à leur connaissance grevé d'aucun droit ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500132-RM déposée le 05/05/2023, M. AHYEE AMAKOE KOMLANVI, profession Etudiant, demeurant à LOME et domicilié à ABLOGAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 12a 00ca situé à AGBELOUVE, connu sous le nom de DZOGBEDJI, préfecture de Zio, commune de Zio3 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité KODJA et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500133-RM déposée le 05/05/2023, M. GAVON ASSOU, profession Enseignant, demeurant à LOME et domicilié à AGOE SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 32a 72ca situé à WLI, connu sous le nom de DZOGBEKOPE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est par la propriété de la collectivité AZIADZO, au Nord- Ouest par la propriété KPONVI MAWULAWOE, au Sud et à l'Ouest par la propriété de KPONVI Komlan et à l'Est par la propriété de GBESSAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500134-RM déposée le 05/05/2023, M. GAVON ASSOU, profession Enseignant, demeurant à LOME et domicilié à AGOE-SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 01a 37ca situé à KOVIE, connu sous le nom de KPOTA, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord- Est et au Sud- Est par la propriété de DZAMESI KOKOU, au Nord- Ouest par la voie express Noépé - Kovié de 70 m et au Sud- Ouest par la propriété de DZAMESI KOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500135-RM déposée le 05/05/2023, M. GAVON ASSO, profession Enseignant, demeurant à LOME et domicilié à AGOE-SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 08ca situé à KOVIE, connu sous le nom de ATIDE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord- Est et au Nord- Ouest par la propriété de AVONYO, au Sud- Est par une rue non dénommée de 16 m et au Sud- Ouest par la propriété de AVONYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500136-RM déposée le 05/05/2023, M. GAVON ASSO, profession Enseignant, demeurant à LOME et domicilié à AGOE-SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 74ca situé à KOVIE, connu sous le nom de ATIDE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord- Est et au Nord- Ouest par des rues non dénommées de 16 m et de 14 m et au Sud par la propriété de AVONYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500137-RM déposée le 05/05/2023, M. AKATOR KWADIO, profession Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ATIGANGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de triangle d'une contenance totale de 02a 75ca situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de KPALA, préfecture de Zio, commune de Zio4 et borné au Nord- Est par la propriété TOVIEKPO, au Nord- Ouest par la propriété de FOLIKOUE et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500138-RM déposée le 05/05/2023, Mme NONDOHOU BAYARO TCHILA, profession Aide-soignante, demeurant à LOME et domiciliée à NON LOIN DE EPP HEDZRANAWE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 12a 00ca situé à LEBE, connu sous le nom de LOWOE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord-Est par la propriété de la collectivité KODJO AZIANKOU, au Nord-Ouest par une rue non dénommée de 14 mètres et au Sud-Est et au Sud-Ouest par propriété de la collectivité KODJO AZIANKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500139-RM déposée le 05/05/2023, M. FIADEVA KOSSI, profession Plombier et tuyauteu0s, demeurant à DJAGBLE et domicilié à DJAGBLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone d'une contenance totale de 02a 98ca situé à DJAGBLE, connu sous le nom de POUKEDJI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Est par la propriété de SATE Klousse et au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500140-RM déposée le 05/05/2023, M. ZOKLI Koffi Arsène, profession Mécanicien et régleurs de véhicules à moteur, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 00ca situé à ABOBO LEBE, connu sous le nom de NYAMADZI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par la propriété de HOYI Kodjo, au Sud et à l'Ouest par la propriété de GABADA Kossi et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500141-RM déposée le 05/05/2023, Mme ADJOSSI ABLA, profession Revendeuse, demeurant et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca situé à ABOBO LEBE , connu sous le nom de NYAMADJI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 mètres, au Sud et à l'Est par la collectivité GABADA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500142-RM déposée le 08/05/2023, M. ASSIAH MEWE, profession Militaire, demeurant à LOME et domicilié à AGOE-SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 27ca situé à KOVIE, connu sous le nom de KPOLIME, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m et au Sud et à l'Est par la propriété de ADOMA et AFANTE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500143-RM déposée le 08/05/2023, Mme VIGLO AYABA, profession Infirmière, demeurant à LOME et domiciliée à DEKPO VERS EPP ZANGUERA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 37ca situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de KPALA ANOME, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété TROVON Kossi Edem et TROVON Adzo Elinam et au Sud et à l'Est par respectivement par une rue de 20 m et une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500144-RM déposée le 08/05/2023, M. DANZOH TCHILABALO, profession Pointeur, demeurant à et domicilié à LYCEE DE TOKOIN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 70ca situé à DAVIE, connu sous le nom de DZOVADZE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par la propriété NOUMAGNO KOMLAN SOKLI, à l'Ouest par la propriété de KAMASSA KOSSI, au Nord-Ouest par la propriété de AGBALEGNO, au Sud par une rue existante de 14 m et à l'Est par une rue existante de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500145-RM déposée le 08/05/2023, M. PANA Patagnamim , profession Ingénieur Informatique, demeurant à et domicilié à MARITIME AGOE-NYIVE 1 ATCHANVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de KPALA - KONYITO, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord- Est et au Sud- Est par des rues non dénommées de 14 mètres et de 16 m et au Nord- Ouest et au Sud- Ouest par la propriété de KPODO KOU DJO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500146-RM déposée le 08/05/2023, M. DOSSOU ANSELME F, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca situé à DJAGBLE , connu sous le nom de DJAGBLE , préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Sud- Est par la propriété SESSI, au Nord- Ouest par une rue de 14 mètres et au Sud- Ouest par la propriété de SESSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500147-RM déposée le 08/05/2023, M. DANDONUGBO ILERI, profession Enseignant Chercheur, demeurant à AVEDJI et domicilié à QUARTIER AVEDJI PROCHE DE LA MOSQUEE AZIA , majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de triangle d'une contenance totale de 01a 65ca situé à DAVIE, connu sous le nom de ASSOME ANYIDJE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété NUKUNU, au Sud par une rue existante de 14 m et au Nord-Est par la propriété de TELLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500148-RM déposée le 08/05/2023, M. DANDONUGBO ILERI, profession Enseignant Chercheur, demeurant à AVEDJI et domicilié à QUARTIER AVEDJI PROCHE DE LA MOSQUEE AZIA , majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 75ca situé à DAVIE, connu sous le nom de ASSOME AYIDJE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par la propriété de AZIACA Kegbolo, à l'Est par la propriété de DJOKE Kossi, au Sud-Ouest par la propriété de GUAIBA Koffi et au Sud-Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500149-RM déposée le 08/05/2023, Mme. AWITALA MAGLIWE PIYALO, profession Assistante de Direction, demeurant à LOME et domiciliée à RESIDENCE SISE NON LOIN DE LA STATION OANDO DE SOGBOSSITO, SOGBOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 97ca situé à KOVIE, connu sous le nom de ATIDE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord et à l'Est par la propriété KPOGO Messeko et au Sud et à l'Ouest par des rues de 16 mètres chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500150-RM déposée le 08/05/2023, M. BOTCHI YAKOUBOU, profession Entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 00a 25ca situé à GAPE, connu sous le nom de KOVE SREVOUKOE, préfecture de Zio, commune de Zio4 et borné au Nord et au Sud par la propriété de la collectivité ADJOR et à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ADJOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500151-RM déposée le 08/05/2023, M. BESSAN AGLIGO ABLAM, profession Sculpteur, demeurant à LOME et domicilié à ZANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca situé à AKEPE, connu sous le nom de AGBLEKPUI, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AVOGAN YAO et au Sud par une rue existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500152-RM déposée le 08/05/2023, M et Mme KAVEGE DZIDZOVA KOSSIVI et GOUNA KOSSIWA, profession pour particulier, demeurant au CANADA et domiciliée au CANADA, majeurs non interdits jouissant de leur droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 92a 45ca situé à GBATOPE GATI ATSANVE, connu sous le nom de ATSANVEGAN, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par la propriété ADODO Koevi, au Sud par la propriété de la collectivité DANOUGAH , à l'Est par la propriété de la collectivité KISSEKE, à l'Ouest par la propriété de la collectivité ADOKOU et au Sud par la propriété de la collectivité AMOUZOU.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient, et n'est à leur connaissance grevé d'aucun droit ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500153-RM déposée le 08/05/2023, M. ATCHON KOMLA, profession Professions administratives intermédiaires et assimilées, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à DJAGBLE, connu sous le nom de YOHONOU, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité DJAMLAN et HOUMALI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500154-RM déposée le 08/05/2023, M. ADOTE CODJO NYALETASSI, profession Salarié, demeurant à BATOME TOTSI et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 25ca situé à NOEPE, connu sous le nom de AKPAVEME, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord par la propriété HONKOU Komi, au Sud par une rue de 20 mètres, à l'Est par une rue de 16 mètres et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500155-RM déposée le 08/05/2023, Mme ODOKO MANAAMONO, profession Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à NUKAFU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 05a 86ca situé à DAVIE, connu sous le nom de HANTROLE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AZIAKPATI Akossiwa et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500156-RM déposée le 08/05/2023, M. KODZO KOKOUVI, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca situé à AKEPE, connu sous le nom de ASSIAMAGBLE DEMAKPOE, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AYAWLI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500157-RM déposée le 08/05/2023, Mme SOKPOH AFI, profession Sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à AVEPOZO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 12a 00ca situé à DZOGBLAKOPE, connu sous le nom de DZOGBLAKOPE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord- Est par une rue de 14 m, au Nord-Ouest et au Sud- Est par la propriété de TOBLI et au Sud-Ouest par la route DZOGBLAKOPE- ZEGLE de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500158-RM déposée le 08/05/2023, M. FOLEY FOLI AGBELENKO, profession pour particulier, demeurant à LOME et domicilié à CASSABLANCA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité BRITANNIQUE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 20ha 97a 25ca situé à AGBELOUVE, connu sous le nom de ATADEGEBE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété KODZOGAN, au Sud par la route ATIKOLE-TOKPEVIA de 20 mètres et à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KUMEFANAMEO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500159-RM déposée le 08/05/2023, M. NIKABOU GBANDI, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 20ca situé à KOVIE, connu sous le nom de ANANISSIME, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord-Est et au Sud-Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Nord-Ouest par une rue non dénommée de 16 m et au Sud-Est par la propriété de AHIAVE Akakpo Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500160-RM déposée le 08/05/2023, M. FOFANA FAISCHALL, profession Inspecteurs des douanes et des frontières, demeurant à LOME AGOE AGBOKOPE et domicilié à RUE MISSION TOVE, VON DE LA STATION SOMAYAF NON LOIN DE LA MOSQUEE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de KPODOME, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de NYONATO TOGOH Kokou Tokpa et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500161-RM déposée le 08/05/2023, M. FEINIER PHILIPPE JEAN, profession Directeur de Société, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 51a 70ca situé à NOEPE, connu sous le nom de AWADAPE, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord- Ouest par la propriété de AZIAGBE KODZO BIAMAWU D. (TF N° 49029 RT), au Nord- Est par la route nationale N°5 Lomé- Kpalimé de 70 m, au Sud- Est par la propriété de ATTIGAH TSEVI CLEMENT et ATTIGAH Kokou Agbemadon et au Sud- Ouest et au Nord- Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500162-RM déposée le 08/05/2023, M. TCHARIE LEOUDE AHEIWE, profession Gendarme, demeurant à LOME et domicilié à AGOE CACAVELI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 41ca situé à DAVIE, connu sous le nom de DJIDOME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Ouest par par la propriété de SOKPA et à l'Est et à l'Ouest par par des rues non dénommées de 18 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500163-RM déposée le 08/05/2023, M. ABI PIRENAM DORA, profession Retraites, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 05ca situé à DALAVE, connu sous le nom de AVEKAME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ATAGLO KODJO et au Sud par une rue non dénommée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500164-RM déposée le 08/05/2023, Mme. DADZIE AFFIWA DZATUGBE EPSE ANANI, profession Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à MARCHE AGOE DEMAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone d'une contenance totale de 27a 05ca situé à MISSION-TOVE KOVIE, connu sous le nom de KPEDJI, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord-Est par la propriété GAVO Kossi, au Nord-Ouest par la propriété VIVON Mensanh, au Sud-Est par la propriété de AZIAKONOU Kossivi, au Sud-Ouest par la propriété de DOGBO Komlatsè et au Sud-Ouest par la propriété de GOLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500165-RM déposée le 08/05/2023, M. TETEKPO KOKOU GILBERT, profession Soudeur, demeurant à LOME AGOE et domicilié LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca situé à Davié, connu sous le nom de Davié-Tekpo, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord-Est par la propriété de la collectivité DJOBOKOU et une rue de 16 mètres, au Nord-Ouest par la propriété de la collectivité DJOBOKOU et une rue de 12 mètres et au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété de la collectivité DJOBOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500166-RM déposée le 08/05/2023, M. TETEKPO KOKOU GILBERT, profession Soudeur, demeurant à LOME et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 14ca situé à DAVIE-TEKPO, connu sous le nom de Avégomé, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par la propriété de la collectivité DJOBOKOU, au Nord-Est par une rue non dénommée de 16 m et au Sud-Est par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500167-RM déposée le 08/05/2023, M. AKODE AKOETE MAWULOLO, profession Enseignant, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca situé à KOVIE, connu sous le nom de LOGOVE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AHIAATE, à l'Est par une rue existante de 14 m et au Sud par la propriété de ADIKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500168-RM déposée le 08/05/2023, M. TAGBAASSIH, profession Soudeur, demeurant à LOME et domicilié à AGOE ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca situé à DALAVE, connu sous le nom de AVEKOME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m et de 16 m et au Sud et à l'Ouest par la propriété de ADOUVI YAO KPATIAKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500169-RM déposée le 09/05/2023, M. EDJALLE YAO ADJEWODA, profession Salarié, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 94ca situé à KOVIE, connu sous le nom de SEVAGBLETA, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord-Est et au Sud-Ouest par la propriété SUSU Amewoto, au Nord-Ouest par une rue non dénommée de 14 mètres et au Sud-Est par la propriété de SUSU Amewoto.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500170-RM déposée le 09/05/2023, M. BOLO YAO, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ZANGUERA KOHE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 15a 16ca situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de WUME, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AHIAATOR Yawo Kouma, au Sud par la propriété de SOGBO Amegnaglo et à l'Ouest par la réquisition d'immatriculation n° 36 693.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500171-RM déposée le 09/05/2023, M. KPOZO EKLU, profession Gérant d'Etablissement, demeurant à LOME et domicilié à AGOE LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 63a 33ca situé à KEVE, connu sous le nom de VAKPO, préfecture d'Avé, commune d'Avé1 et borné au Nord par par la propriété de la collectivité LEGBA, au Sud par par la propriété de la collectivité AVOKPO, à l'Est par par la propriété de la collectivité DJISSAVI, à l'Ouest par par la propriété de la collectivité AZIAMENYE et au Sud- Est par par la propriété de la collectivité KESSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500172-RM déposée le 09/05/2023, M. AYEISSOU MESSANVI, profession Cuisinier et pâtissier, demeurant à LOME et domicilié à RESIDENCE SISE NON LOIN DE LA STATION TOTAL D'ADAKPAME, KAGNIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 00ca situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de ADIDOME DZIDZOKPE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord- Est et au Sud- Ouest par la propriété de DZIDZO, au Nord- Ouest par une rue de 14 m et au Sud- Est par la route Noèpé - Mission- Tové de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500173-RM déposée le 09/05/2023, M. AYEISSOU EKUE SITOU, profession Informaticien, demeurant à LOME et domicilié à RESIDENCE SISE NON LOIN DE LA STATION TOTAL D'ADAKPAME, ADAKPAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 05a 98ca situé à GBATOPE, connu sous le nom de KPAFIO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue en projet de 16 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KPATAKPLABI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500174-RM déposée le 09/05/2023, M. TCHAYAO BLAMWE, profession Infirmier, demeurant à et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca situé à MISSION-TOVE APESBITO, connu sous le nom de WOULE-KPODOME, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DZOKE KOMLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500175-RM déposée le 09/05/2023, M. ADOBOE KOFFI AGBEZUKE, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AGOE KITIDJAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 07ha 50a 00ca situé à BADJA, connu sous le nom de AGOUDJA, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord et au Sud par la propriété SIKO et à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SIKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500176-RM déposée le 09/05/2023, M. ADOBOE KOFFI AGBEZUKE, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AGOE KITIDJAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca situé à AKAPE, connu sous le nom de BAME, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord par une rue de 14 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DORKENOO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500177-RM déposée le 09/05/2023, Mme TOGBONOU DORCAS MANUENA, profession pour particulier, demeurant à NOEPE et domiciliée à ADIDOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à KEVE NOEPE, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord et Sud par la propriété de DOAMEKPOR Kossi G., à l'Est par la propriété de AXOVI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500178-RM déposée le 09/05/2023, M. LEGUEDE KOKOU, profession Préfet, demeurant à VOGAN et domicilié à AGBOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 60ca situé à VOGAN, connu sous le nom de AGBOPE, préfecture de Vo, commune de Vo1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de SIADONOU et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500179-RM déposée le 09/05/2023, M. TCHAGOU ADEKEDEOU, profession SOCIOLOGUE, demeurant à AGOE LOGOPE et domicilié à MAISON NON LOIN DE L'EGLISE EVANGELIQUE DE LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à DALAVE, connu sous le nom de LAGNROGBE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, Est et Ouest par la propriété de la collectivité AHOLOU et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500180-RM déposée le 09/05/2023, Mme ADEKEDEO E CHARLOTTE EPSE TODOM KENAO, profession Hôtelière, demeurant à et domiciliée à ASSIYEYE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 92ca situé à DALAVE, connu sous le nom de LAGNROGBE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, Est et Ouest par la propriété de la collectivité AHOLOU et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500181-RM déposée le 09/05/2023, M. KOUMANA TISSOGA, profession Retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME ADJOUNBA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 51a 45ca situé à DAVIE-ASSOME, connu sous le nom de GOLOWOU, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est par une rue de 14 mètres, au Nord- Ouest par la propriété AZIATOR DEGBEVI, au Sud- Est et au Sud- Ouest par la propriété NYRONFOUNOU Ayélé et au Sud- Est et au Sud- Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500182-RM déposée le 09/05/2023, Mme OURO-GNAO ASSIBI LIATOU, profession Revendeuse, demeurant et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 28a 37ca situé à KOVIE, connu sous le nom de Boklo, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord par une rue de 12 mètres, au Sud-Est par la propriété de la collectivité NEGLO, au Sud par la propriété de AMEVONDE et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500183-RM déposée le 09/05/2023, Mme ANZOUMANA SAWOUDATOU, profession Ménagère, demeurant à HEDZRANAWOE et domiciliée à BD DU HAHO HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 30ca situé à DJAGBLE, connu sous le nom de ZOVADJI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Ouest par des rues en projet de 14 m et de 12 m et au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité DAMESSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500184-RM déposée le 09/05/2023, M. ATAYI-DJABAH Anani Carlos, profession Informaticien, demeurant au USA et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 21ca situé à TOGOVILLE, connu sous le nom de TOKOIN, préfecture de Vo, commune de Vo2 et borné au Nord par la propriété KOKOU Agouzé et MISSOH Délali Martine, au Sud par la propriété ATAYI-DJABA Ayitevi et ILTIS Muriel Delphine Louise, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500185-RM déposée le 09/05/2023, M. DOGBE AKOLI EDEM, profession Ingénieur Informatique, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME AVENOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 02ca situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord et au Sud par la propriété de SAFUI Kossi Senyo et à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500186-RM déposée le 09/05/2023, M. DOTSE KOMLAN, profession Electronicien, demeurant à et domicilié à AGOE ATCHANVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 35a 96ca situé à WLI, connu sous le nom de ZIOWOUNOU ATCHANVE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord par une rue de 18 m, au Sud et à l'Est par des rues de 20 m chacune et à l'Ouest par une propriété de NYATO KODZO LOUIS.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500187-RM déposée le 09/05/2023, M. GAFA YAWO TEIH, profession Gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN WUITI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 12a 00ca situé à DALAVE, connu sous le nom de HEVE KOPE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Sud- Est par la propriété de la collectivité HODJRO, au Nord- Ouest par la route Adolovikpotame - Dolave de 50 mètres et au Sud- Ouest par la propriété de la collectivité HODJRO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500188-RM déposée le 09/05/2023, M. GAFA YAWO TEIH, profession Gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN WUITI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 13ca situé à DALAVE, connu sous le nom de HEVE KOPE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Sud- Est par la propriété de la collectivité HODJRO et au Nord- Ouest et au Sud- Ouest par des rues de 12 m et de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500189-RM déposée le 09/05/2023, M. AZIALE KOKOU, profession Enseignant, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 24a 00ca situé à GBATOPE, connu sous le nom de YOBOME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Sud- Ouest par des rues existantes de 16 m chacune et au Nord- Ouest et au Sud- Est par la propriété GAGBLE Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500190-RM déposée le 09/05/2023, M. AVOME EDEM, profession Pasteur, demeurant à TSEVIE et domicilié à NON LOIN DE LA PRISON CIVILE DE TSEVIE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 41a 96ca situé à AGBATOPE, connu sous le nom de Yobome Tsavakpo, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est par la propriété DJISSO et AVENYO, au Nord- Ouest et au Sud- Est par des rues en projet de 14 m chacune et au Sud- Ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500191-RM déposée le 09/05/2023, M. HATOR KOSI, profession Cartographe et géomètre, demeurant à et domicilié à AKEPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 62ca situé à NOEPE, connu sous le nom de HUTIDEKE, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la propriété de AHOVESSODE, au Sud par la voie ferrée Lomé-Kpalimé de 50 m, à l'Ouest par la propriété de AWITI Ayawo et à l'Ouest par la propriété de TCHODIE Kokou Philippes.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500192-RM déposée le 09/05/2023, M. HATOR KOSI, profession Cartographes et géomètres, demeurant à et domicilié à AKEPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 02ca situé à NOEPE, connu sous le nom de ZOGO, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord par une propriété non dénommée, au Sud par la propriété de PITA Komlavi, à l'Est par une rue non dénommée de 14 mètres et à l'Ouest par la propriété de AZIABLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500193-RM déposée le 09/05/2023, M. AWITY AYAWO, profession Chauffeur de taxis et conducteurs d'automobiles et de camionnettes, demeurant et domicilié à NOEPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 07ca situé à NOEPE, connu sous le nom de HUTIDEKE, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord-Est par une rue non dénommée de 14 mètres, au Sud-Est par la propriété HATOR Kosi et au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par la propriété TCHODIE Kokou Philippe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500194-RM déposée le 09/05/2023, M. KADE YAWO CREPIN, profession pour particulier, demeurant à LOME et domicilié à BE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 01a 52ca situé à DJAGBLE, connu sous le nom de AVETA, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DAMESSI et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500195-RM déposée le 09/05/2023, M. KONDI ABDOU, profession Tailleurs, Brodeur, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN SEMINAIRE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca situé à DAVIE, connu sous le nom de BATSRA, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue de 14 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KOFFIGNAMI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500196-RM déposée le 10/05/2023, M. RAMANOU YACOUBOU ADENEYI, profession Revendeur, demeurant aux USA et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 92ca situé à MISSION-TOVE APESSITO, connu sous le nom de GBEZETCHAN AVAVETO, préfecture de Zio, commune de Zio4 et borné au Nord-Est et au Sud-Est par la propriété AYITE, au Nord-Ouest par une rue non dénommée de 16 mètres et au Sud-Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500197-RM déposée le 10/05/2023, M. MOUZOU PATASSE, profession Technicien de matériels informatiques, demeurant et domicilié à APESSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 66ca situé à KOVIE, connu sous le nom de ANANISSIME, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord-Est par une rue de 16 m, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par la propriété de TSOMANA et au Sud-Est par la route NOEPE - KOVIE de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500198-RM déposée le 10/05/2023, M. AJILA MOUTIYOU SADIKOU, profession Economiste, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à MISSION-TOVE, connu sous le nom de KPALA, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADZAKPASU YAWOVI et ATTIGAH KOMLA DOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500199-RM déposée le 10/05/2023, M. BASSIROU RAMON, profession Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 30ca situé à ABOBO YOGON, connu sous le nom de AFLAOKONDJI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AFADI et au Sud par la route nationale N° 34 LOME-VOGAN de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500200-RM déposée le 10/05/2023, M. DEGBE ANANI KOUAMI, profession Commerçant, demeurant à DJAGBLE et domicilié à ABOLAVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 07ca situé à ABOBO, connu sous le nom de LEBE ABOLAVE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité KPOGO AZIABOU et à l'Ouest par la route Adidome - Abolave- Ketakpui de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500201-RM déposée le 10/05/2023, M. SEWONOU AYA OVI GEOFFROY, profession Peintre-décorateur sur verre, céramique et autres matériaux, demeurant et domicilié à RESIDENCE SISE NON LOIN DU ROND POINT DE KLEVE, KLEVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à LEBE ABOLAVE, connu sous le nom de KLINVI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ADELGNASSI et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500202-RM déposée le 10/05/2023, M. SODOGAS AYAYI B EDOUARD, profession Retraité, demeurant à LOME et domicilié à EN FACES DU COLLEGE LE PLATEAU A CASSABLANCA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 12a 00ca situé à KEVE, connu sous le nom de BADJA (AHAMA-KOPE), préfecture d'Avé, commune d'avé1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de Togbui AHAMA et au Sud par la Route BADJA-TODOME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500203-RM déposée le 10/05/2023, M. MOUSSA SADIKOU, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 16a 34ca situé à KOVIE, connu sous le nom de AGOUTOVEGO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et au Sud par la propriété de ADUAYI- AKUE ADOVI et à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADUAYI- AKUE ADOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500204-RM déposée le 10/05/2023, M. AKPELASSI KOKOU OGNAKOTAN, profession Professeur du Lycée, demeurant à Danyi et domicilié à Apeyeme, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca situé à AKEPE, connu sous le nom de AKEPEDO AZAVENOU, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord par une rue de 14 mètres et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADRAKY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500205-RM déposée le 10/05/2023, M. AMEDJE KOMI EMMANUEL, profession Pharmacien, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca situé à DJAGBLE, connu sous le nom de TOKOIN, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, Sud et Est par la propriété de AKPAKLI Komlavi et à l'Ouest par La Rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500206-RM déposée le 10/05/2023, M. AMAOU ESSODNA PRENAM, profession Technicien comptable, demeurant à LOME et domicilié à AGOE TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 50ca situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de GBEMOKPODJI, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ATTIGAN et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500207-RM déposée le 10/05/2023, Mme SIBABI-AKPO K DJALISSATOU EPSE MAMAH, profession Sociologue, psychologue, anthropologue et assimilés, demeurant et domiciliée à SOKODE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca situé à DALAVE, connu sous le nom de HEVE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord-Est par une rue de 20 mètres, au Nord-Ouest par la propriété de SAMA et au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété de SAMA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500208-RM déposée le 10/05/2023, Mme ADODO LABIOKO, profession Ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à FACE A LA STATION OANDO DE NUKAFU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 12ca situé à DJAGBLE, connu sous le nom de TOKOIN ZOVADJI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de GOLO et à l'Est par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500209-RM déposée le 10/05/2023, M. KADJAKI MADJONAWA MAZABALO, profession pour particulier, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca situé à DAVIE, connu sous le nom de TEKPO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord-Est par une rue de 14 m, au Nord-Ouest par la propriété de PARKOO Komi Frédéric et au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété de PARKOO Komi Frédéric.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500210-RM déposée le 10/05/2023, M. N'DANOU KOMI, profession Magasinier, demeurant à LOME et domicilié à RESIDENCE SISE NON LOIN DU MARCHE D'ADIDOGOME, ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12ha 23a 10ca situé à AGBELOUVE, connu sous le nom de DANTI, préfecture de Zio, commune de Zio3 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité KOLI et à l'Ouest par la propriété de la collectivité KOLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500211-RM déposée le 10/05/2023, M. BANASSIM TEKON, profession Attaché de Cabinet, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 54ca situé à DALAVE, connu sous le nom de ADIDOVI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par la nouvelle voie du contournement ADETIKOPE KPOME de 250 m, au Sud et Ouest par la Propriété de MEWOUNOU Koffi et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500212-RM déposée le 10/05/2023, M. POUSSOULAN ESSO-EDOU, profession Employé de Société, demeurant à LOME et domicilié à AGOE NIEVE OUEST EN FACE DU CAMP DE POLICE 07BP7872, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca situé à MISSION-TOVE APSSITO, connu sous le nom de AVENYAKE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ADJODI et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500213-RM déposée le 10/05/2023, Mme KATALA MANANI, profession Couturière, demeurant et domiciliée à TCHAMBA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 38ca situé à DAVIE, connu sous le nom de Djogbé, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par la propriété KPONVI Koffi, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AGBOKA et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500214-RM déposée le 10/05/2023, Mme GBEDJEHA ADJO SENYONAM, profession Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 19ca situé à DJAGBLE, connu sous le nom de DJAGBLE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par la propriété AGOU KPODOHOU, au Sud par la propriété AGBEVE AGBEZOUDOU, à l'Est par la propriété DJIKOUNOU ATSAMADO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500215-RM déposée le 10/05/2023, Mme GBEDJEHA ADJO SENYONAM, profession Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 91ca situé à ABOBO, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord-Est par la propriété de la collectivité N'SOUGAN, au Nord-Ouest par une rue en projet de 14 m et au Sud-Est et au Sud-Ouest par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500216-RM déposée le 10/05/2023, M. PLACCA TEVI PATRICK, profession Entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 74ca situé à DAVIE, connu sous le nom de AGBEDEVI KOPE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord-Ouest par une rue existante de 16 mètres, au Nord-Est par la propriété de ADJIVON et au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété de AKPABLA Koffi Ligo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500217-RM déposée le 10/05/2023, Mme. ADONYOH AFFI MAWUENA, profession Retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE KITIDJAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 47ca situé à TSEVIE, connu sous le nom de BOLOUMODJI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DZADOU Atsou Elom et au Sud par la route TSEVIE-ALOKOEGBE de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500218-RM déposée le 10/05/2023, M. LIHONOU ATSOU SEDO, profession Chauffeur de taxis et conducteur d'automobiles et de camionnettes, demeurant et domicilié à AKEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 05a 81ca situé à AKEPE, connu sous le nom de AKEPEDO, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord-Est par une rue de 16 m, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par la propriété de GALLEY et au Sud-Est par la propriété de GALLEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500219-RM déposée le 10/05/2023, M. DOE KOBLA LUBIN, profession Retraité, demeurant à LOME et domicilié à AGOE ADJOUGBA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de HOE DIOSSE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord- Est et au Nord- Ouest par des rues de 14 m chacune et au Sud- Est et au Sud- Ouest par la propriété de EDOH- BEDI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500220-RM déposée le 10/05/2023, M. PEKPETI PADJAPAYE, profession Opérateur Economique, demeurant à LOME et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 64ca situé à DALAVE, connu sous le nom de WOGNO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 mètres et de 20 mètres et au Sud et à l'Ouest par la propriété de ATAGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500221-RM déposée le 10/05/2023, M. AZEGUE Komi Elavanyo, profession Inspecteur de Douanes, demeurant à LOME et domicilié à AGOE- ANYOKUI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 16ca situé à TSEVIE, connu sous le nom de WEME , préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité GAYAKPA et au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité GAVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500222-RM déposée le 10/05/2023, Mme BATAWILA IGNAMA BATAIMATE, profession Inspectrice du Trésor, demeurant à LOME et domiciliée à MARITIME AGOE-NYIVE 1 TELESSOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 98ca situé à AGBELOUVE, connu sous le nom de KPEVEGO ADASSEKOME, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune et au Sud et à l'Ouest par la propriété de EZE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500223-RM déposée le 10/05/2023, M. AZOMEDON YAOVI DODJI, profession Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADAKPAME VERS EGLISE CATHOLIQUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 20ca situé à ASSAHOUN APEYEME, connu sous le nom de ANA, préfecture d'Avé, commune d'avé1 et borné au Nord-Est par la route ANA-KOUDASSI de 20 mètres, au Sud-Est par une rue non dénommée de 10 mètres, à l'Est par la propriété MENSAH MAWUDI, au Nord-Ouest par la propriété de la collectivité ADASSOU et au Sud-Ouest par la propriété de la collectivité ADASSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500224-RM déposée le 11/05/2023, M. DOSSOUVI VITAL KOAWOU, profession Technicien comptable, demeurant à LOME et domicilié à ABOVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 11a 41ca situé à DAVIE, connu sous le nom de AVIAKE, préfecture de Zio, commune de Zio2 et détaillé comme suit : PARCELLE A au Nord et au Sud par la propriété de DJOKPE, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par la propriété AGBEKE AMETEKOU, PARCELLE B au Nord et au Sud par la propriété de DJOKPE et à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 12 m et de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à DOSSOUVI VITAL KOAWOU, DOSSOUVI MIREILLE, KENGBO KPADE LUCAS MOISE, et n'est à sa connaissance grevé d'aucun droit ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500225-RM déposée le 11/05/2023, Mme BEKETI FEGBAWE, profession Retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 07ca situé à KOVIE, connu sous le nom de Atinve, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord-Est par une rue non dénommée de 16 mètres, au Sud-Est par une rue non dénommée de 14 mètres et au Sud-Ouest et au Nord-Ouest par la propriété de la collectivité ALOGBLETO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500226-RM déposée le 11/05/2023, Mme BEKETI FEGBAWE, profession Retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 86ca situé à KOVIE, connu sous le nom de Atinve, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord par un passage de 06 mètres, à l'Est par l'intersection entre le passage de 06 mètres et une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ALOGBLETO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500227-RM déposée le 11/05/2023, M. NOUKOUKUI KEWOU KODJO G, profession Conducteur d'engins de travaux publics, demeurant à et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 98ca situé à KOVIE, connu sous le nom de DZEMEKE DZOGBETO DOTO, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Sud-Est par la propriété de la collectivité AFOZI, au Nord-Est et au Sud-Ouest par des rues de 14 mètres chacune et au Nord-Ouest par la propriété de la collectivité AFOZI et une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500228-RM déposée le 11/05/2023, M. GNIDOTE SENAM S ARNAUD, profession Technicien comptable, demeurant à LOME et domicilié à HEDZLANAWA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca situé à TSEVIE, connu sous le nom de KPEDJI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue existante de 14 mètres, au Sud et à l'Ouest par la propriété Kodjo Agbéko SEDEDJI et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500229-RM déposée le 11/05/2023, M. AGBEDAZAN KOSSIVI, profession Informaticien, demeurant à LOME et domicilié à AKATO AVOEME, YOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 04ha 17a 46ca situé à ASSAHOUN, connu sous le nom de KLOKOPE, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord-Est et au Nord-Ouest par la propriété de la collectivité GALEY-TSOMADZO et au Sud-Est et au Sud-Ouest par la propriété de la collectivité GALEY-TSOMADZO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500230-RM déposée le 11/05/2023, Mme KEKEY KADOUKPE ANGELE, profession Gestionnaire des ressources humaines, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca situé à MISSION- TOVE, connu sous le nom de GBEOZETSAN, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord-Est et au Nord-Ouest par la propriété AYIKE, au Sud-Est par la propriété de AYIKE et au Sud-Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500231-RM déposée le 11/05/2023, M. AMOUSSOU KOUAMI JANO, profession Menuisier Aluminium, demeurant à BE et domicilié à MAISON EN FACE DE L'HOPITAL DE BE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 25ca situé à DALAVE, connu sous le nom de SEWOVE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue de 14 mètres, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité ATTIGLAMA et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ASSIMADI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500232-RM déposée le 11/05/2023, M. TESSI KODJO EKOE EDEM, profession Comptable, demeurant à ADIDOGOME et domicilié à COTE NORD EST DE L'EPP SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité AMERICAINE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca situé à NOEPE, connu sous le nom de WOUAGOME, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord- Est et au Nord- Ouest par la propriété LABA KOFFI et au Sud- Est et au Sud- Ouest par des rues de 14 mètres et de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500233-RM déposée le 11/05/2023, M. AGBO YAWO MENSAH AMEN, profession Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 03a 00ca situé à DJAGBLE, connu sous le nom de DJAGBLE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DAMESSI KOMI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500234-RM déposée le 11/05/2023, M et Mme. DOKUNOR YAO et GERALDO Wahidatou Akpeedje Joyce, profession Commerçant et non renseignée, demeurant à LOME et domiciliés à HEDZRANAWOE NON LOIN DE LA FOIRE TOGO 2000, majeurs non interdits jouissant de leur droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 50a 11ca situé à WLI KOUAHOE, connu sous le nom de MIVAKPO DZOGBE, préfecture de Zio, commune de Zio3 et borné au Nord par la propriété SANVI, au Sud et à l'Est par la propriété AKAKPO-AHIANYO Céphace et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AFIADÉMAWOE.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500235-RM déposée le 11/05/2023, M. DJOMATIN EZIN, profession Avocat, demeurant à LOME TK TRESOR et domicilié à RUE 109 GBONVIE TK TRESOR Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de triangle irrégulier d'une contenance totale de 01a 62ca situé à AKEPEDO, connu sous le nom de DZIKUSODE, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Sud par une rue non dénommée de 12 mètres, à l'Est par la propriété de AZIAVON et au Ouest par la Réquisition N° 31867.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500236-RM déposée le 11/05/2023, M. AYI DAHOUNSROU, profession Dessinateur, demeurant à LOME et domicilié à PRES MARCHE LOGOTE SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 60ca situé à NOEPE, connu sous le nom de ADOUGBLEWU, préfecture d'Avé, commune d'Avé1 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de TOGBE OLELE MASSAH NEE AWITY et au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500237-RM déposée le 11/05/2023, M. HAMENOU KOMLAAMETEFÉ, profession Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 16ca situé à AKEPE, connu sous le nom de ASSIAMA, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de DORKENOO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500238-RM déposée le 11/05/2023, Mme. AGBAGLO AFI ENYONAM EPSE KETÉVI, profession Commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à Zanguéra Vogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 28ca situé à NOEPE, connu sous le nom de KAGOME, préfecture d'Avé, commune d'avé1 et borné au Nord-Est et Nord-Ouest par la collectivité KOUDESSE et au Sud-Est par une rue non dénommée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500239-RM déposée le 11/05/2023, M. AKOUSSAN KODJO ANANIVI, profession Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AGOENYIVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca situé à KOVIE, connu sous le nom de ANANISSIME, préfecture de Zio, commune de Zio2 et borné au Nord- Est et au Nord- Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres et de 16 m et au Sud-Est et au Sud- Ouest par la propriété de AHIAVE KOMLAN AKAKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500240-RM déposée le 11/05/2023, M. MAKAMBIO KOMI, profession Déclarant en Douanes, demeurant à LOME et domicilié à MAISON A 30 M DE L'ANTENNE RELAIS DE TOGOCLWONYOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06ha 58a 05ca situé à BADJA, connu sous le nom de WONOUGBA, préfecture d'Avé, commune d'Avé2 et borné au Nord et au Sud par la propriété NOMENYO KOUDDJO et à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOMENYO KOUDDJO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500241-RM déposée le 11/05/2023, M. AZIAGUE KOMI ANICET, profession Conducteur d'autobus et de métros, demeurant à LOME et domicilié à AGOE ADETICOPE NON LOIN DU CEG, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 18ha 61a 82ca situé à DALAVE, connu sous le nom de TSALOUTA, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord et à l'Ouest par par la propriété de la collectivité AZIAGUE, au Sud par par la propriété de la collectivité AZIALOHO et à l'Ouest par la collectivité AYASSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500242-RM déposée le 11/05/2023, M. TONEH ABRA DELALI, profession Comptable, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 17ca situé à TSEVIE, connu sous le nom de HETI, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité NOGLO et LIBE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500243-RM déposée le 11/05/2023, Mme DJIWA SAADATOU, profession Ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE LOGOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca situé à DALAVE, connu sous le nom de DODJO, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord- Est et au Nord- Ouest par la propriété de BAWO KOKOU et au Sud- Est et au Sud- Ouest par des rues existantes de 16 mètres et de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500244-RM déposée le 11/05/2023, M. DOTSE KOKOU, profession Gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à NANEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 24ca situé à DAVIE- ASSOME, connu sous le nom de TEKPO DJIGBE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue existante de 14 mètres, au Sud par la propriété AMAH, à l'Est par la propriété AKPOTO KOMLAN ROBERT et à l'Ouest par la propriété de ADRAKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230500245-RM déposée le 11/05/2023, M et Mme. KODZO GAVI PROSPER et KODZO ESTHER, profession Tailleur et particulier, demeurant à LOME et domiciliés à ADAKPAME, majeurs non interdits jouissant de leur droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 23a 96ca situé à TSEVIE, connu sous le nom de HEVE, préfecture de Zio, commune de Zio1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 mètres, au Sud par une rue non dénommée de 18 mètres et à l'Est et à l'Ouest par la propriété de WOGLO.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient, et n'est à leur connaissance grevé d'aucun droit ou charges réels, actuels ou éventuels.